

MARDI 25 NOVEMBRE 2014 : PRESENTATION DE L'ETUDE
« COMBATTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,
DES PLUS VISIBLES AUX PLUS INSIDIEUSES »

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) présente une étude rapportée par Pascale Vion, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité que préside Geneviève Bel.

Des chiffres accablants :

- Plus de 200 000 femmes victimes chaque année de **violences conjugales**, dont moins de 10 % portent plainte.
- Environ 83 000 femmes, par an, victimes de **viols** ou de tentatives de viols.

Violences au sein du couple et agressions sexuelles sur mineures sont **exacerbées en Outre-mer**.

- **Harcèlement de rue** et agressions verbales sont le lot quotidien de près de 20 % des jeunes filles et femmes.
- 61 % des jeunes femmes de 18 à 25 ans interviewées en 2012 ont été victimes de **harcèlement** ou d'**insultes sexistes, au sein de leur établissement scolaire**. Ces violences non dénoncées ne sont pas sanctionnées.
- 20 % des femmes actives déclarent avoir été confrontées à une situation de **harcèlement sexiste et/ou sexuel au travail** en 2014. Près de 30 % des victimes n'en parlent à personne.
- Des **formes contemporaines d'esclavage** existent en France. Les esclavagistes, principalement originaires d'Afrique ou du Moyen-Orient, appartiennent au cercle familial des victimes.
- De 20 000 à 40 000 personnes se prostituent en France dont 85 % de femmes, essentiellement d'origine étrangère, avec un développement de la **prostitution** via internet.
- 53 000 femmes, ayant subi une **mutilation génitale**, vivaient en France. Le risque de **mariage forcé**, en régression, n'est pas éradiqué.

Des réalités mises en lumière:

- **Le sexisme ambiant et banalisé** favorise les rapports de domination des hommes sur les femmes.
- **La stratégie de l'agresseur** est similaire pour toutes les formes de violences.
- **Les violences psychologiques** sont omniprésentes et, quel que soit le type de violences, les atteintes psychiques sont quasiment toujours associées aux effets somatiques.
- **Les troubles psychotraumatiques** déclenchés par les violences, notamment sexuelles, sont méconnus et peu pris en charge.
- **Les agresseurs sexuels sont rarement des inconnus**. Ils font partie de l'environnement proche dans 83 % des situations.
- **Le manque d'attention aux violences subies dans l'enfance**, en tant que témoin ou victime, **est patent** au regard du traumatisme engendré et de l'accroissement du risque de devenir plus tard agresseur ou agressé.

- Les impacts sanitaires, sociaux et économiques des violences en font une véritable **urgence de santé publique**.

Les messages à retenir :sensibiliser, informer et former pour briser l'engrenage des violences

➤ **Prévenir les comportements et les violences sexistes, dès le plus jeune âge**

Apprentissage du respect de l'autre et éducation à la mixité doivent être inclus dans la formation initiale de tous les intervenants scolaires.Parallèlement, le respect du principe de laïcité au sein de l'Éducation nationale comme dans toutes les sphères de la société, est un socle intangible contre les violences sexistes.

➤ **Renforcer la formation de tous les interlocuteurs potentiels des femmes victimes de violences, au premier chef les médecins et professionnels de santé**

Il convient, en particulier, d'améliorer le traitement du syndrome psychotraumatique et de maintenir la vigilance en matière de prévention des mutilations génitales et des mariages forcés.

➤ **Protéger les enfants**, via trois dispositions essentielles :

- une prise en charge psychologique
- un lieu d'accueil sécurisé lors de l'exercice du droit de visite du parent violent
- la primauté de l'intérêt de l'enfant dans la gestion de la parentalité.

➤ **Améliorer la connaissance et le traitement des violences au travail**, ce qui implique la mobilisation de tous les acteurs : employeurs, services de santé au travail, représentants du personnel et organisations syndicales.

➤ **Mieux répondre aux besoins des victimes**

- orienter vers les interlocuteurs compétents en rappelant régulièrement les recours possibles (numéros verts, sites spécialisés)
- simplifier l'accès au droit (plateforme multidisciplinaire)
- protéger et soigner les victimes avec une vigilance accrue pour les plus vulnérables
- accompagner les femmes violentées dans leur réinsertion sociale et professionnelle.

➤ **Poursuivre et sanctionner les agresseurs - Prévenir les récidives**

Pour la délégation, le processus prise de conscience de la gravité des actes/rappel à la loi/sanction/soin/suivi apparaît le plus adéquat pour prévenir les récidives.

« Il n'y a pas de petites violences et elles ne sont pas inéluctables. Nous sommes tous concernés et, plutôt que de détourner le regard, il nous incombe d'exercer une vigilance empathique et de savoir orienter vers un recours », souligne Pascale Vion.

Contacts presse :

Victor BOURY

01.80.50.53.14 / 06.61.34.22.22

victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN

01.44.69.54.05 / 07.77.26.24.60

emilie.humann@clai2.com